

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERYVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Soutien au projet Point Information Jeunesse (PIJ) Itinérant-2020.

Le Président rappelle la délibération n°9 du 12 avril 2017 relative au soutien de l'action « Point information Jeunesse Itinérant » (PIJ). Ce projet est issu de l'engagement de l'ex Communauté de Communes du Vinobre et de 3 autres intercommunalités dans la création d'un service supra communautaire à destination des jeunes et des familles du territoire.

Le PIJ itinérant est un Point Information Jeunesse mobile qui parcourt le territoire pour être au plus proche des jeunes.

Le PIJ itinérant a pour objectif d'apporter de l'information jeunesse sous toutes ses formes et pour TOUS là où se trouvent les jeunes et leurs familles (établissements scolaires, places publiques, centres sociaux, équipements sportifs, événements, abribus, fêtes sportives...). Mais également de susciter une dynamique autour de la jeunesse sur les territoires, en lien avec les acteurs locaux et les besoins et attentes des jeunes, et de favoriser l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, etc.,...

L'animatrice du PIJ itinérant se déplace dans les communes, noue des partenariats, rencontre les jeunes, les familles, les élus et les associations pour construire et mettre en place de l'information jeunesse de terrain. L'animatrice est accompagnée par les coordinateurs enfance-jeunesses des CDC pour la programmation de ces actions et interventions.

Depuis 2017, le PIJ itinérant fonctionne sur le territoire de la CCBA.

Concernant l'année 2019, le PIJ itinérant a réalisé des permanences sur plusieurs communes. Il a aussi participé à plusieurs actions : forum des métiers à Aubenas, intervention auprès du lycée Marcel Gimond et Astier, rencontre de plusieurs jeunes en charge de l'organisation du festival FESTIVORE à Vinezac et participation au festival, participation à la journée Club m'aide en partenariat avec l'ANPAA à Saint Privat, mise en place de partenariat, ...

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-32-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Le montage de ce projet associe plusieurs intercommunalités pour un développement cohérent et une répartition des coûts :

- Berg et Coiron,
- Montagne d'Ardèche (ex Cévennes et Montagne Ardéchoise)
- Ardèche des Sources et Volcans
- La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour la partie de l'ex territoire du Vinobre.

Le projet est inscrit au sein du programme départemental AJIR et, est accompagné par le CRIJ (Centre Régional pour l'Information Jeunesse).

L'action est portée par la Mission Locale qui sera notamment l'employeur de l'animateur du PIJ Itinérant sur 1 ETP. Un comité de suivi composé des collectivités partenaires assure le lien entre l'action et les territoires.

Pour 2020 :

- **Le coût total prévisionnel du projet (fonctionnement) s'élève à : 58 100 €**

Ce projet est soutenu en 2020 par :

✓ Le Conseil départemental (droit commun) :	10 000 €
✓ Le Conseil départemental (via AJIR financement ANRU) :	13 464 €
✓ Participation des 4 CDC	18 000 €
✓ Promeneurs du net	500 €
✓ Programme LEADER	16 136 €

Total des recettes : **58 100 €**

La somme est répartie entre les CDC au prorata du nombre d'habitants.

Le montant s'élève à 5 455 € pour la CCBA (cf en annexe le tableau de répartition de la contribution des Communautés de Communes).

Pour cette année, les subventions du programme PIA AJIR et des promeneurs du net ont diminué de moitié par rapport à 2019. La Mission Locale s'est donc rapprochée du programme LEADER pour trouver des subventions supplémentaires.

Madame MN. DURAND ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer une convention pluripartite avec les 4 CDC, la Mission Locale et les partenaires financiers ;
- D'autoriser le Président à financer le PIJ itinérant porté par la mission locale (à l'échelle du territoire de l'ex -Vinobre) à hauteur de 5 455 €, étant précisé que les crédits nécessaires seront au budget prévisionnel.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 21 février 2020

Le Président, Louis BUFFET

